

ANNEXE 3

Tableau comparatif des processus d'adoption réglementaire actuels et des processus d'adoption réglementaire proposés

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Les affaires de Bureau	Dépôt à l'Office	Résolution	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune obligation d'adopter un règlement – Entrée en vigueur des normes plus rapide
Les modes de communication pour participer à une séance du Bureau ou du comité administratif	Dépôt à l'Office	Résolution	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune obligation d'adopter un règlement – Entrée en vigueur des normes plus rapide
Le siège de l'ordre	Dépôt à l'Office	Résolution	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune obligation d'adopter un règlement – Entrée en vigueur des normes plus rapide

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Le nombre d'administrateurs élus et leur représentation par région	Dépôt à l'Office	Transmission à l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun processus formel de réception par l'Office – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
Les élections	Dépôt à l'Office	Transmission à l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun processus formel de réception par l'Office – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
L'assemblée générale	Dépôt à l'Office	Transmission à l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun processus formel de réception par l'Office – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
L'inspection professionnelle	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Les dossiers et autres biens utilisés dans l'exercice de la profession, la tenue des cabinets et bureaux et la cessation d'exercice	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
Les documents requis	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
La formation continue obligatoire	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
Les cours et stages de perfectionnement	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
L'exercice en société et l'assurance de la société¹	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
La réception et la détention de sommes d'argent ou valeurs	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement

¹ Outre le premier, lequel doit être l'objet d'une approbation par le gouvernement.

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
La publicité²	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Aucun examen du ministère de la Justice – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Aucune publication dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> – Entrée en vigueur plus rapide du règlement
La garantie contre la responsabilité professionnelle	Approbation par l'Office	Approbation par l'Office, après consultation	<ul style="list-style-type: none"> – Ajout de la publication dans la Gazette officielle du Québec d'un avis d'adoption éventuelle du règlement et d'une possibilité pour le public de le consulter et d'émettre des commentaires – Dans certains cas : consultation possible de certains ministères ou organismes concernés

² Si les normes ne sont pas intégrées dans le code de déontologie

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
La conciliation et l'arbitrage des comptes	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office, après consultation	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement de la pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> par un avis – Aucun examen par le ministère de la Justice – Dans certains cas : consultation possible de certains ministères ou organismes concernés – Aucune transmission au ministre – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Entrée en vigueur plus rapide du règlement – La traduction du règlement n'est plus requise pour son approbation

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Les normes d'équivalence de diplômes et de formation	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office, après consultation	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement de la pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> par un avis – Aucun examen par le ministère de la Justice – Dans certains cas : consultation possible de certains ministères ou organismes concernés – Aucune transmission au ministre – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Entrée en vigueur plus rapide du règlement – La traduction du règlement n'est plus requise pour son approbation

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Les conditions et modalités supplémentaires	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office, après consultation	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement de la pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> par un avis – Aucun examen par le ministère de la Justice – Dans certains cas : consultation possible de certains ministères ou organismes concernés – Aucune transmission au ministre – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Entrée en vigueur plus rapide du règlement – La traduction du règlement n'est plus requise pour son approbation

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Les catégories de permis et les spécialités	Approbation par le gouvernement	Approbation par l'Office, après consultation	<ul style="list-style-type: none"> – Remplacement de la pré-publication de 45 jours du règlement dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> par un avis – Aucun examen par le ministère de la Justice – Dans certains cas : consultation possible de certains ministères ou organismes concernés – Aucune transmission au ministre – Aucune approbation par le Conseil des ministres – Entrée en vigueur plus rapide du règlement – La traduction du règlement n'est plus requise pour son approbation

Les normes visées	Le processus actuel	Le processus envisagé	Les effets du changement proposé
Le code de déontologie	Approbation par le gouvernement	Approbation par le gouvernement	Aucun changement
L'indemnisation	Approbation par le gouvernement	Approbation par le gouvernement	Aucun changement
Les actes pouvant être posés par des personnes autres que les membres de l'ordre	Approbation par le gouvernement	Approbation par le gouvernement	Aucun changement